



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 janvier 2016**

Décision n° **CP-2016-0635**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Réaménagement de la rue Garibaldi, parvis des Halles - Lot n° 1 : marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 28 décembre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 janvier 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Bernard (pouvoir à M. Kepenekian), Mme Belaziz.

Commission permanente du 11 janvier 2016**Décision n° CP-2016-0635**

objet : **Réaménagement de la rue Garibaldi, parvis des Halles - Lot n° 1 : marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 14 décembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) pour l'aménagement du parvis des Halles, dans le cadre de la requalification de la rue Garibaldi à Lyon 3°.

Ces travaux d'aménagement entrent dans le cadre de la première tranche des travaux de l'opération de requalification de la rue Garibaldi. La réalisation de la Tour In City étant achevée, l'emprise occupée jusqu'alors par la base-vie de ce chantier est libre et permet la réalisation d'un parvis paysagé au pied des Halles de Lyon.

Ce projet qui concerne le réaménagement de la rue Garibaldi tronçon Vauban-Bouchut, a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements par délibérations du Conseil n° 2008-0455 du 15 décembre 2008 et n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

Par délibérations du Conseil n° 2009-0504 du 9 février 2009, n° 2009-0907 du 28 septembre 2009, n° 2012-2717 du 13 février 2012 et n° 2012-3051 du 25 juin 2012, les différentes individualisations d'autorisation de programme portent le montant de l'opération à 30 000 000 € TTC en dépenses sur le budget principal et à 265 000 € TTC sur le budget annexe de l'eau.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux de VRD pour l'aménagement du parvis des Halles, dans le cadre de la requalification de la rue Garibaldi à Lyon 3°.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 11 décembre 2015, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises suivant :

- GUINTOLI / SIORAT / EHTP pour un montant de 284 743,50 € HT, soit 341 692,20 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour le réaménagement du parvis des Halles dans le cadre de la requalification de la rue Garibaldi à Lyon 3° - lot n° 1 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises suivant :

- GUINTOLI / SORAT / EHTP pour un montant de 284 743,50 € HT, soit 341 692,20 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1896, les 9 février et 28 septembre 2009, 13 février et 25 juin 2012 pour la somme 30 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, et pour la somme de 265 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux.

3° - Le montant total à payer en 2016 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 23151 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2016.